



Baptême Civil

Ville de Villetaneuse

Documents à fournir :

- livret de famille de l'enfant à baptiser
- 1 justificatif de domicile sur la commune
- 2 photocopies des pièces d'identité du Parrain et de la Marraine

Renseignements à donner :

- professions et domicile des parents
- professions et domiciles des parrain et marraine
- prévoir le nombre de personnes présentes à la cérémonie (adultes et enfants)

Pour tout renseignement, contactez :

Service Etat civil- Affaires générales – Elections

1er étage de la Mairie, 1 place de l'Hôtel de ville, 93430 Villetaneuse

> 01 49 40 76 01